



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°6 du PLU de Leucate

Par délibération municipale du 23 août 2025, la Commune de Leucate a prescrit les modalités de mise à disposition du public du projet de 6^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Cette mise à disposition se déroulera sur une durée de 30 jours consécutive : Du vendredi 5 septembre 2025 au lundi 6 octobre inclus. Les modifications envisagées portent sur :

- 1- La création d'un secteur UD1a sur l'emprise de l'OAP « Cœur de la Franqui » ;
- 2- La modification de l'OAP « Cœur de la Franqui » ;
- 3- L'adaptation des règlements graphique et écrit du PLU, en conformité avec les modifications apportées par la création du secteur UD1a et celles de l'OAP « Cœur de la Franqui » ;

Le dossier soumis à la participation du public sera consultable sur le site internet de la ville de Leucate : <https://www.leucate.fr/leucate-au-quotidien/cadre-de-vie/urbanisme/>

Le dossier de participation du public comporte :

- L'arrêté de lancement de la procédure de modification simplifiée n°6 du PLU ;

- La délibération de prescription et de fin de la concertation préalable du public (avec en annexe le bilan de la concertation) ;
- La délibération de lancement de la mise à disposition du public ;
- Le projet de modification simplifiée du PLU (rapport de présentation, règlement écrit et graphique, OAP, annexes).
- L'évaluation environnementale et son résumé non-technique ;
- L'avis de l'autorité environnementale.

A compter de l'ouverture de la participation du public, le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant toute la durée de la procédure :

- Par voie électronique : par mail (secretariat.urbanisme@mairie-leucate.fr) ou sur le registre dématérialisé prévu à cet effet (<https://www.registre-dematerialise.fr/6592>) ;
- Par voie postale : à l'attention du service urbanisme de la mairie de leucate – 34 rue du Docteur Sidras – 11370 LEUCATE.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations ou propositions :
Un dossier papier sera également consultable en mairie de Leucate Village sur simple demande.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations sera dressée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public afin que le conseil municipal de la commune se réunisse courant octobre 2025 pour se prononcer sur l'approbation de la procédure de modification simplifiée n°6 du PLU.

L'ensemble de ces éléments sera ensuite publié sur le site internet de la ville : www.leucate.fr

Toutes informations relatives au dossier soumis à la présente procédure peuvent être demandées auprès de : M. Julien GRASSET-MOREL – Tel. : 04.68.40.59.15 – mail : julien.grasset-morel@mairie-leucate.fr ou Mme Valérie CROS – Tel. : 04.68.42.24.37 – mail : valerie.cros@mairie-leucate.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier dès la publication de la délibération de lancement de la procédure, il en est de même des observations émises par le public pendant la durée de la mise à disposition.

Le Maire

Michel PY